

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PIE

Procès verbal du Conseil d'école du 22 mai 2018

FCPE : Mme NEVES , Mme LE MENE Mme BIDA

API Mme MARMIER M AGNAN M MORAES

PEEP Mme BAPEAUME Mme SALIOU Mme DESPAS Mme CAYOL Mme DUGGAN PAGES Mme DOMINGUES M LESCLAUX Mme KECHTA Mme MARY Mme MALKI Mme LAHACHE

Représentant municipal : M KOCHER

DDEN : Mme ROLAND

Enseignants :

M SAUNIER Mme LOVIGHI Mme DUMOULIN Mme HAPULAT Mme RAT Mme FAVIER Mme FIOR
Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme ROMBI Mme BALLESTRA Mme YVONNET Mme FUSEY Mme
SCHIRM Mme PICHON Mme PELLETIER Mme PLISSON Mme KUHLMANN

Ordre du jour

- Rentrée 2018 : hypothèse de structure/ informations et précisions
- Fournitures scolaires : informations
- Sorties programmées : informations
- Jeux dangereux : informations

Points municipaux

- Travaux programmés pendant les prochains congés : informations
- Juillet/août : La Pie serait-elle centre de loisirs, compte-tenu des travaux sur Michelet et Cavell ? auquel cas, quelle incidence sur les travaux programmés à la Pie ?
- Etude : année scolaire 2018-2019
- CVE : date retenue pour l'année scolaire 2017-2018
- Atelier nature jardinage, a priori ouvert à tout enfant de la ville : demande de retour d'expérience

La séance est ouverte à 18h 32.

- **Rentrée 2018 : hypothèse de structure/ informations et précisions**

Le 11 mai, l'équipe s'était réunie pour élaborer des hypothèses de structure et s'était accordée pour retenir la plus satisfaisante.

Toutefois, le vendredi soir après l'école, Mme la Directrice de la maternelle alertait sur une baisse d'effectif concernant les futurs CP.

Lundi 14 mai, après avoir croisé entre l'élémentaire, la maternelle, la mairie via M Egloff et l'Inspection via M l'Inspecteur les nouvelles informations dont nous disposions, il apparaît qu'une fermeture de classe est plus que très probablement prévue. Au regard de cette baisse démographique inattendue, cette fermeture sera actée par l'Inspection académique courant juin.

L'école comptera alors 16 classes banales et 1 ULIS.

Un représentant de parents demande la raison de cette fermeture. Les futurs CP sont très probablement inscrits, pour partie, en école privée.

Mme la Directrice informe qu'elle a écrit à celles des familles qui n'ont pas encore fait parvenir la fiche d'inscription.

L'équipe enseignante va de nouveau se réunir pour réfléchir à une nouvelle structure pour la rentrée 2018.

Mme la directrice informe les représentants de parents d'élèves qu'il a été suggéré que le poste EFS duo soit impacté à défaut, plutôt que celui d'un titulaire.

Un représentant PEEP demande la signification du terme EFS. Il désigne les étudiants fonctionnaires stagiaires.

1^{ème} précision

C'est l'équipe enseignante de la maternelle, si elle l'accepte de nouveau, qui composera les classes de CP.

2^{ème} précision

Les critères retenus par l'équipe enseignante pour la composition des classes visent toujours à la constitution de classes hétérogènes.

Enfin, comme toujours, il est rappelé qu'il est absolument nécessaire que l'absence de tout enfant à la rentrée soit excusée, par écrit, au plus tard le vendredi 31 août.

- **Fournitures scolaires : informations**

Pour information, une nouvelle circulaire concernant les fournitures n'est pas encore parue au bulletin officiel. Il faut donc, à cette date, s'appuyer sur celle de l'année précédente, celle du 4 mai.

Toutefois, dès qu'une nouvelle circulaire ou note de service paraîtra, Mme la Directrice la transmettra aux 2 fédérations et à l'association.

Pour rappel, donc.

Il revient aux directeurs de limiter et d'harmoniser les demandes des enseignants, d'organiser un échelonnement des achats (ainsi, l'acquisition d'une fourniture utilisée seulement à partir du 2^{ème} trimestre peut être différée : ex ; la totalité des cahiers n'est pas systématiquement fournie dès la rentrée), et mettent en œuvre les moyens mis à leur disposition pour soutenir les associations ou fédérations de parents qui proposent des actions d'achats groupés.

Pour l'école, la fédération de parents PEEP a bien voulu initier une action visant à réduire le coût des fournitures pour les familles.

Un parent représentant PEEP informe le Conseil d'école que, de façon très surprenante, il ne leur est pas possible de distribuer les propositions d'achats groupés dans les cahiers de correspondance des enfants, alors qu'une fédération, l'API l'avait fait les années précédentes.

Cette action vise à permettre aux parents de faire des économies (c'est une plateforme d'achats) et de recevoir les produits à domicile.

Mme la Directrice rappelle qu'elle a transmis le message reçu . Une enseignante précise que, ce qui semblait poser souci, concernait les étiquettes.

Un représentant élu PEEP mentionne que la fédération, via cette initiative, ne reçoit aucun bénéfice.

Toujours à propos de la circulaire du 4 mai 2017, il est spécifié que les demandes enseignantes seront circonscrites par la liste prescrite par l'éducation nationale (voir ci-dessous).

Par ailleurs, les enseignants ne peuvent en aucun cas exiger l'achat d'un matériel d'une marque donnée. En application du principe de neutralité du service public de l'enseignement et conformément au code de bonne conduite et d'interventions des entreprises en milieu scolaire, seules les caractéristiques essentielles des fournitures souhaitées peuvent être précisées dans la liste.

Fournitures communes

Fournitures	Qualité type attendue
Grand cahier 96 pages (21 x 29,7 cm)	Dos agrafé, 80 g/m ²
Petit cahier de 96 pages (17 x 22 cm)	Dos agrafé, 80 g/m ²
Feuillets mobiles perforés (21 x 29,7 cm)	80 g/m ²
Copies doubles perforées (21 x 29,7 cm)	80 g/m ²
Cahier de musique de 48 pages (17 x 22 cm)	
Classeur rigide (21 x 29,7 cm)	Cartonné recyclable
Classeur souple (21 x 29,7 cm)	Plastique
Protège-cahiers (17 x 22 cm, 21 x 29,7 cm)	
Pochettes transparentes perforées (21 x 29,7 cm)	Lot de 100
Rouleau de plastique pour couvrir les livres	

Stylos à bille	1 bleu, 1 noir, 1 rouge, 1 vert - pointe moyenne
Crayons à papier	HB - bout gomme
Pochette de 12 crayons de couleur	
Pochette de 12 feutres de couleur	Lavables, sans solvant, non toxiques
5 tubes (10 ml) de gouache - 5 couleurs primaires	Peinture à l'eau
Gomme	
Stylo correcteur	
Colle	Conditionnement adapté au niveau d'enseignement Non toxique - sans solvant
Rouleau de ruban adhésif	Sans dévidoir
Porte-vues - 21 x 29,7 cm - 40 à 60 vues	Matière plastique ou recyclée

Fournitures supplémentaires pour l'école élémentaire

Agenda ou Cahier de textes	En fonction du cycle
----------------------------	----------------------

Attention, donc, ces dispositions peuvent être susceptibles de modifications.

- **Sorties de fin d'années programmées : informations**

Le 12 juin, les classes de CE1 se rendront au parc des félins de Lumigny , en Seine et Marne.

Les classes de CE2C, ULIS et CP/CE2 iront, le même jour, au musée de l'air et de l'espace situé au Bourget.

Les classes de CP partiront pour la bergerie de Rambouillet, dans les Yvelines, le 19 juin.

Le 21 juin, les classes de CM2 partiront pour la verrerie d'art à Soisy sur Ecole, dans l'Essonne.

Le 26 juin, les classes de CE2A et CE2B iront au musée de l'air et de l'espace, au Bourget, en Seine Saint Denis.

Le 28 juin, les CM1 visiteront le château de Vaux le Vicomte, en Seine et Marne.

L'enseignante de CM2 C, informe le conseil d'école qu'il y aura une sortie canoé kayak la journée du 5 juillet.

Des classes participent aux Jeux du Val de Marne, à Sucy en Brie, la semaine du 4 au 8 juin.

- **Jeux dangereux : informations**

Un incident a eu lieu pendant les temps périscolaires.

Lorsque les animateurs en ont connaissance, ils avertissent la famille, l'enseignant. Ils expliquent aux enfants concernés les dangers auxquels ils s'exposent. Parallèlement, ils indiquent aux parents concernés qu'il existe des associations comme l'APEAS qui peuvent leur fournir des conseils et les aider à trouver les mots pour aborder ce sujet sensible.

L'association APEAS était intervenue auprès de l'équipe enseignante il y a 3 ans.

Pour l'école, dans le cadre de la scolarité obligatoire, le troisième domaine du socle commun de connaissances, de compétence et de culture (la formation de la personne et du citoyen), qui vise à rendre l'élève capable de "participer activement à l'amélioration de la vie commune", comporte des apprentissages comme :

- l'expression des émotions
- la capacité à faire preuve de bienveillance et d'empathie
- la résolution pacifique des conflits
- le respect des autres
- la connaissance et la compréhension des règles
- la responsabilité vis-à-vis d'autrui

Ces apprentissages se font dans le cadre des enseignements disciplinaires, dans celui de l'enseignement moral et civique, dans celui des sciences (respiration) et s'inscrivent dans le parcours citoyen .

Ce parcours a été élaboré par l'équipe enseignante l'année dernière.

Un représentant PEEP demande des précisions sur ces « jeux ».

Il s'agit, par exemple, de jeux visant à bloquer volontairement sa respiration ou celle d'un camarade. Il est à noter toutefois, que de manière insidieuse, d'autres jeux naissent sans que les adultes soient nécessairement au courant.

Madame la directrice informe que l'équipe enseignante et celle du périscolaire demeurent attentives autant que faire se peut.

Des parents élus demandent, lorsque le précédent projet d'école avait inscrit un volet sur le harcèlement, quelles en étaient les traductions.

Parmi plusieurs initiatives, les classes s'étaient équipées de boîtes à penser où les enfants pouvaient déposer des messages sur ce qui les préoccupaient et pouvaient s'exprimer..

Dans la cour, sur un mur, madame la Directrice avait construit un arbre à palabre où les enfants pouvaient se réunir pour des conseils autour de l'oralité et du débat.

Points municipaux

- **Travaux programmés pendant les prochains congés : informations**

Les travaux concernent les cours. Il s'agit d'une totale rénovation.

Un plan a été validé : marquage au sol pour des jeux (échiquier, escargot multicolore, marelle), tracés pour faire du sport, auvent (10 x 10), identique à celui installé à l'école élémentaire du Parc Est), potager.

Cette réfection entrainera, compte-tenu de la mobilisation des équipes sur plusieurs écoles pendant les grandes vacances, probablement un délai supplémentaire pour l'implantation des TNI qui le seraient plutôt lors des vacances de la Toussaint.

Les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur ce qui est prévu pour sécuriser les lieux.

Monsieur le représentant municipal répond que la mairie effectuera un rappel quant à la vigilance que les entreprises employées doivent observer.

- Juillet/août : La Pie serait-elle centre de loisirs, compte-tenu des travaux sur Michelet et Cavell ? auquel cas, quelle incidence sur les travaux programmés à la Pie ?

En raison des travaux sur la Pie élémentaire, les enfants de la Pie seront accueillis en juillet sur les Châlets et sur Bled à partir du 30 juillet.

Une enseignante demande si l'ascenseur fonctionne.

- Etude : année scolaire 2018-2019

Monsieur le représentant municipal précise qu'il ne s'agit pas là d'un point municipal.

Actuellement, l'IFAC a été mis en concurrence par la mairie sur appel à projet. Ce dernier est consultable sur le site de la mairie. Les dossiers doivent parvenir avant le 30 mai.

M. Kocher rappelle que la mairie a signé une convention avec l'IFAC pour la mise à disposition des locaux mais ce n'est pas la municipalité qui gère la facturation aux familles et le paiement des prestations aux enseignants.

L'appel à projet permet de s'assurer qu'il y aura un cadre juridique solide. Il est tout à fait possible de changer de prestataire tant qu'il y a un cadre réglementaire précis.

Répondant aux questions des membres du conseil d'école, il est précisé que différentes structures peuvent coexister dans les différentes écoles de Saint Maur.

Les représentants des parents élus API, FCPE, PEEP demandent à quelle date sera annoncée le (s)nouveau(x) prestataire(s).

M. Kocher informe que les enseignants et les parents seront informés dans le courant du mois de juin.

Une enseignante interroge la municipalité pour savoir si elle les soutiendra ou les aidera dans le choix car les enseignants n'ont pas forcément les compétences pour faire un choix judicieux.

Un représentant des parents d'élèves FCPE demande qui prendra la décision finale.

Monsieur le représentant municipal informe aussi que l'IFAC participe à l'appel à projet pour l'ensemble de toutes les écoles.

Une école, BLED, va apporter un projet avec une association.

L'IFAC sera reconduit si d'autres prestataires n'ont pas répondu à l'appel à projet.

Le montant payé par les familles peut être différent d'une école à l'autre car les tarifs seront fixés par les prestataires (s'ils varient d'une école à l'autre).

Une enseignante s'interroge sur le tarif « accueil du soir ».

Monsieur le représentant municipal informe le conseil d'école que la garderie de 16h30 à 17h00 sera maintenue. Le même tarif sera appliqué que l'enfant sorte à 17 heures ou entre 18 heures et 19 heures.

- CVE : date retenue pour l'année scolaire 2017-2018

Compte-tenu des réunions parentales proposées par la mairie au cours de l'année scolaire, la mairie n'a pas retenu de date de CVE lors du premier trimestre.

Toutefois, pour cette fin d'année, un CVE se tiendra à la Pie élémentaire, le 26 juin, de 19 à 21 heures.

- Atelier nature jardinage, a priori ouvert à tout enfant de la ville : demande de retour d'expérience
M. Kocher transmettra les informations à Mme La directrice qui les fera parvenir aux 2 fédérations et à l'association..

La séance est levée à 19h44.

Fait à Saint-Maur, le 24-05-2018

Mme KUHLMANN, secrétaire de séance

Mme GIROUX, présidente du conseil